

République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

**Conseil Municipal du 28 avril 2026
Liste des délibérations**

Séance ordinaire du **28 avril 2026** – 20 h

Date de convocation : 22 avril 2026
Affichage de l'ordre du jour : 22 avril 2026

Membres en fonction : 15
Membres présents : 15
Sous la présidence de M. Olivier MORIS – Maire

Membres présents : MMES et MM MORIS Olivier – REISS Corinne – LINTZ Pascal – LEVEQUE Jacques - EBLIN Jean-Paul – IMBERT Léa – MASSARE Paméla – MEYER-TRIBUT Mathilde - RIEHL Mathieu – SIEGLER Jo-Yanne – THIRION Elodie - ZIMMERMANN Vincent - BLEGER Christophe - ROLLY- FINCK Estelle - SICARD Isabelle

Absents excusés :

N° Délibération	Objet	Vote
2 CM 28 04 2026	Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2026	Adopté à l'unanimité
3A CM 28 04 2026	Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2025	Adopté à l'unanimité
3B CM 28 04 2026	Budget Primitif 2026	Adopté à l'unanimité
3C CM 28 04 2026	Taux des Taxes Directes Locales 2026	Adopté à l'unanimité
3D CM 28 04 2026	Subventions aux associations 2026	Adopté à l'unanimité
3E CM 28 04 2026	Cotisation à la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles 2026	Adopté à l'unanimité
4 CM 28 04 2026	Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs	Adopté à l'unanimité
5 CM 28 04 2026	Personnel communal : cotisations 2026 au CNAS et à la Garantie Obsèques	Adopté à l'unanimité
6 CM 28 04 2026	Divers et communications	Acté

COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu les articles L. 2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir la fonction de secrétaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** M. Pascal LINTZ comme secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2026

Les membres du Conseil Municipal **ADOPTENT**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 7 avril 2026, sans observations, et signent le registre.

3. Finances :

3A – Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2025

Considérant que le Compte Financier Unique a été adopté le 5 mars 2026,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice budgétaire 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	275 509.01 €
- un excédent d'investissement de :	91 893.22 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

➤ Résultat d'exploitation 2025 : EXCEDENT	275 509.01 €
- <i>Affectation complémentaire en réserve (1068)</i>	58 820.01 €
- <i>Résultat reporté en fonctionnement (002)</i>	216 689.00 €

➤ Résultat d'investissement reporté (001) - EXCEDENT :	91 893.22 €
---	--------------------

ADOPTÉ à l'unanimité

3B. Budget primitif 2026

Le budget principal prévisionnel 2026 se présente comme suit :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à	777 945.00 €
- la section d'investissement se monte en recettes et en dépenses à	366 650.00 €

COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2026 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

ADOPTÉ à l'unanimité

3C. Taux des taxes directes locales 2026

Le Maire rappelle qu'en 2025, il avait été décidé de maintenir les taux d'imposition par rapport à 2024.

Il est proposé de maintenir les taux en 2026 :

TH : 13.65 %
TFB : 23.14 %
TFPNB : 45.24 %
CFE : 15.81 %

Après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de 2025.

ADOPTÉ à l'unanimité

3D. Subventions aux associations 2026

Le Maire indique que suite aux remarques lors de la réunion de la Commission des finances qui s'est tenue le 22 avril dernier, les montants des subventions ont été revus pour certaines associations. En outre, il rappelle que :

- le Comité des fêtes ne reçoit pas de subvention l'année qui suit le Noël à Orschwiller
- la subvention n'est versée à l'Harmonie « Echo du Haut-Koenigsbourg » de Saint - Hyppolite, que les années où elle joue pour la commune ;

Par ailleurs, le Maire informe qu'une nouvelle association a demandé pour que son siège soit domicilié à Orschwiller. Il s'agit de l'association « les bouléennes » composée de bénévoles très actifs lors du SlowUp et du « Noël à Orschwiller ».

Afin de soutenir dans leur fonctionnement, les organismes et associations qui œuvrent dans l'intérêt de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de leur allouer les subventions pour l'exercice 2026, telles que déclinées ci-dessous et reprises au budget primitif :

COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

Nom des bénéficiaires	Montant de la subvention 2026
Collège de Châtenois : Coop. Scolaire, section sportive dont - 200 € subvention annuelle pour accompagnateurs, - 200 € pour la participation aux sorties - 100 € pour la coopérative scolaire du collège	500,00 €
Coop. scolaire école Orschwiller	450,00 €
A.G.F	160,00 €
Amicale des Donneurs de sang	160,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	650,00 €
Azur FM	200,00 €
Chorale Ste-Cécile	340,00 €
Club Vosgien	100,00 €
Conseil de Fabrique	500,00 €
Junior Association - "Orschwiller City Fabulous Génération" - OCFG (subvention payée par l'entremise du Comité des Fêtes)	160,00 €
Syndicat Viticole	270,00 €
Tennis de Table - Cercle Saint Maurice	270,00 €
Echo du Haut Koenigsbourg	160,00 €
Association de pêche (APP)	270,00 €
Slow Up	600,00 €
Association les Bouléennes	160,00 €
TOTAL	4950.00 €

APPROUVÉ à l'unanimité.

3E. Cotisation à la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles 2026

Le Conseil Municipal,

OPTE pour le paiement intégral des cotisations à la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole pour 2026, soit 5 813 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

4. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Conformément à l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans les Communes après chaque élection municipale.

COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

Cette dernière composée du Maire et de six Commissaires titulaires et de six suppléants a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluations ou nouvelles évaluations des locaux d'habitations recensées par l'administration fiscale. Elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluations.

La désignation des Commissaires est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double proposée par délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ETABLIT** la liste de proposition suivante des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs :

Civilité	Nom	Prénom	Date nais.	Adresse	Impositions directes locales
M.	RISCH	Claude	26/06/1952	23 Rue de Wick	TF
M.	LEVEQUE	Jacques	06/07/1959	8 Rue du Buhl	TF
Mme	STUDLER	Marie Lucie	30/12/1986	5 Route du Vin	TF
M.	EGELE	Dominique	11/06/1962	46 Rue du Muscat	TF
M.	SCHNEIDER	Jean Georges	16/01/1966	45 Rue du Muscat	TF
M.	ZUMSTEEG	Claude	18/02/1960	15 Route de Sélestat	TF
Mme	ROLLY-FINCK	Estelle	26/10/1977	13 Rue des Prélats	TF
M.	BLEGER	Christophe	11/12/1983	4 Rue de l'Altenberg	TF/CFE
Mme	SICARD	Isabelle	20/05/1978	3 Rue des Raisins	TF
M.	SIMON	Marc	31/05/1986	6D Route du Vin	TF
M.	ZIMMERMANN	Vincent	11/12/1965	3 Grand'Rue	TF/CFE
Mme	SCHNELL	Christelle	06/02/1971	13 Rue de Wick	TF
Mme	BIEBER	Yolande	28/09/1956	5 Rue du Crément	TF
M.	STAHL	François	10/10/1952	3 Impasse de l'Altenberg	TF
M.	WILK	François	03/11/1949	14 Rue des Prélats	TF
M.	BEMRICH	Olivier	12/03/1973	1 Rue du Hofrebenweg	TF/CFE
M.	STEPHAN	Olivier	07/06/1970	5 Route de Sélestat	TF
M.	EBLIN	Jean Paul	12/06/1969	15A Rue des Prélats	TF/CFE
M.	KOPP	Jean Luc	04/11/1976	28 Rue de Wick	TF
M.	DILLENSEGER	Patrice	29/01/1950	30 Rue du Muscat	TF
M.	MEYER	Pierre	11/06/1986	9 Rue des Prélats	TF
Mme	THIRION	Elodie	26/03/1992	16A Route du Vin	TF/CFE
M.	BALARD	Ludovic	03/02/1979	11B Route du Vin	TF
M.	LESTOQUOY	Jérôme	31/12/1976	17 Grand'Rue	TF

5. Cotisations 2026 au CNAS et à la Garantie Obsèques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) et au contrat Garantie Obsèques (via le GAS) pour le personnel communal titulaire en activité, ainsi que la prise en charge du reliquat dû au titre des années précédentes, s'il y a lieu,

AUTORISE le paiement des cotisations y afférentes :

COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

- adhésion au CNAS : 233 €/agent pour l'année 2026
- adhésion à la Garantie Obsèques : 40 € par agent + cotisations CSG et RDS reversées directement à l'URSSAF
- éventuellement reliquat de l'année précédente ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif, article 6470.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6 - Divers et communications

- Le Maire procède, dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal, à la désignation des membres qui siègeront au sein de la Commission de Contrôle des Listes électorales.
Ont été nommés :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Jacques LEVEQUE	Mme Jo-Yanne SIEGLER
M. Vincent ZIMMERMANN	Mme Paméla MASSARE
M. Jean-Paul EBLIN	M. Mathieu RIEHL
Mme Estelle ROLLY-FINCK	M. Christophe BLEGER
Mme Isabelle SICART	

- Un Conseil Municipal obligatoire a été fixé le 5 juin 2026 par la Préfecture, pour la désignation des délégués et de leur suppléant en vue des prochaines élections sénatoriales.
- Il avait été envisagé d'organiser une réunion du Conseil Municipal au Château du Haut-Koenigsbourg mais la Sous-Préfecture a rappelé qu'il était déconseillé de changer les lieux des séances, sauf en cas de circonstances graves ou exceptionnelles, sous peine de fragiliser les délibérations. Une réunion sera par conséquent organisée ultérieurement au Château mais sans prise de délibération.

Séance levée à 22h30

Fait à Orschwiller, le 30/04/2026

Le secrétaire de séance
M. Pascal LINTZ



Le Maire
M. Olivier MORIS



Accusé de réception en préfecture
067-216703629-20260428-DCM28042026-DE
Date de réception préfecture : 07/05/2026